

ACTION POLITIQUE

LE SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE ET L'ONG TERRE D'ABEILLES AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Présentation du plan de Sauvegarde de l'abeille et de développement de l'apiculture au cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le 10 octobre dernier, Béatrice Robrolle-Mary, présidente de l'ONG Terre d'abeilles et Frank Alétru, président du Syndicat National d'Apiculture, ont été reçus par Olivier CUNIN, Conseiller (Filières animales) et par Mme Sophie BARTHELON (DGAL, productions animales spécialisées).

L'objet de cette réunion de travail était la présentation du Plan de Sauvegarde de l'Abeille et de Développement de l'Apiculture, rédigé par le Syndicat National d'Apiculture et soutenu par l'ONG Terre d'abeilles.

Les demandes urgentes qui ont été présentées à Monsieur Le Ministre de l'Agriculture ont été les suivantes :

I- POUR LA PROTECTION DES ABEILLES ET AUTRES INSECTES POLLINISATEURS

RÉACTIVATION DE LA MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ « MENTION ABEILLES » DU 28 NOVEMBRE 2003

Revendiquée par la filière apicole depuis 2010 - promise par le précédent ministre de l'Agriculture au printemps 2014, et sans cesse ajournée.

Cet arrêté est l'unique réglementation en faveur de la protection des insectes pollinisateurs, qui encadre l'usage des insecticides et acaricides, et dont l'origine remonte à 1975.

Notre demande :

A) Limitation d'autorisation de traitement des cultures en fleurs exclusivement à partir du coucher du soleil, selon l'éphéméride. Cette pratique moins agressive envers les insectes pollinisateurs et aussi les riverains permettrait une réduction, jusqu'à 30% des intrants, qui s'inscrit également dans les objectifs du plan Écophyto.

Cette recommandation a été approuvée par l'ANSES, l'ITSAP, et par la FNSEA qui a édité des fiches techniques intitulées : « Bonnes pratiques de traitement en floraison pour protéger les abeilles ».

B) Élargissement de cet arrêté aux fongicides, herbicides, régulateurs de croissance et autres perturbateurs endocriniens.

Cf : Travaux scientifiques de M. J.N.TASEI : « Impact des pesticides sur les Abeilles et les autres pollinisateurs » (INRA) (1996)

C) Modification de l'intitulé du décret, trop ambigu, et dont les conséquences peuvent être fatales pour la faune pollinisatrice.

Nous proposons, comme nouvel intitulé : Arrêté « Pour la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs ».

(Afin de mettre en évidence sans aucune équivoque

que les produits sous l'effet de cet arrêté sont toxiques pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs).



Frank ALÉTRU au ministère de l'Agriculture
© ADF

II - SOUTIEN ÉCONOMIQUE À L'APICULTURE FRANÇAISE

Dossiers MAEC Apiculture. Paiements en suspens depuis 2015.

Notre demande :

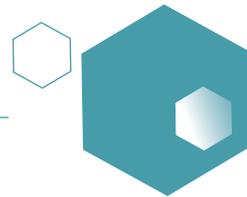
- Que la régularisation des versements 2015 et 2016 soit assurée au cours du 1^{er} trimestre 2018 - au plus tard. Et les aides 2017, versées courant 2018.

III - SOUTIEN ÉCONOMIQUE À L'INSTITUT TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE APICOLE (ITSAP)

Sauvetage de l'ITSAP, nécessaire à la structuration et à la pérennisation de la filière.

Notre demande:

- Que le fonds de roulement, indispensable et initialement prévu à la création de l'ITSAP, lui soit attribué dans les meilleurs délais. Nous proposons qu'une partie de la taxe sur la vente des produits phytopharmaceutiques de 0,1% à 0,2% actuellement gérée par l'ANSES, permette de constituer le fonds de roulement dû à l'ITSAP et jamais versé.



La préconisation du ministère a été d'envisager également la création d'une interprofession, dans le cadre des contrats de filière.

Réponse du SNA : D'accord pour la création d'une interprofession. Cependant, il faudra un financement immédiat car la perception du premier euro de la CVO n'aura lieu, au minimum, que deux années après la création de l'Interprofession.

IV - PROPOSITIONS DE MESURES DE SAUVEGARDE ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE FRANÇAISE

AU PLAN SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

1°) Proposition de mise en place d'une lutte collective nationale contre le parasite *Varroa destructor*

Méthode : Traitement par alternance annuelle des produits vétérinaires acaricides - déjà mise en oeuvre avec succès en Région Pays de la Loire depuis 13 ans et soutenue par les collectivités territoriales.

Notre demande :

- Qu'un cofinancement du prochain PAE soit à nouveau alloué aux Conseils départementaux et aux Conseils régionaux en conformité avec la loi NOTRE, ceci en soutien au plan de lutte collective contre la varroase, par alternance annuelle de matières actives.

2°) Lutte collective nationale contre le frelon asiatique.

Notre demande :

- Que l'indication « Frelon asiatique *Vespa velutina* » soit clairement précisée dans le texte du décret signé en 2017 par Mme Ségolène ROYAL - qui prévoyait de "donner aux préfets le devoir d'engager des opérations de destruction des nids de frelons, à la charge de l'État quels que soient les lieux où ils seront identifiés, y compris sur les propriétés privées", afin que les préfetures assument enfin cette responsabilité - ce qui n'est toujours pas le cas, aujourd'hui.

- Que des fonds supplémentaires soient attribués à la Recherche pour aider à la mise au point d'appâts contaminés.

3°) Interdiction des néonicotinoïdes sur le territoire français, votée en 2016, dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité.

Nos demandes :

- "Retrait de l'autorisation du SULFOXAFLOL"

- "Où en est le décret d'interdiction des néonicotinoïdes ?"

Réponse du ministère: "Le décret a été signé par Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et a été ensuite remis à la signature auprès de Mme Agnès BUZIN, Ministre de la Santé pour une inscription prochaine au J.O."...

V - MESURES ÉCONOMIQUES EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE

1°) Retirer les AMM des pesticides dangereux pour les abeilles, pour que l'apiculture française puisse retrouver sa capacité à produire la majeure partie du miel consommé en France, afin de diminuer considérablement les importations - qui représentent aujourd'hui plus de 25 000 tonnes de miel (!), et de réduire le déficit de notre balance commerciale.

- Redonner à l'apiculture sa capacité à produire représente un potentiel de plusieurs milliers d'emplois directs et induits sur notre territoire, qui nécessitent d'être pris en compte.

2°) Mesure de soutien pour services écosystémiques et agro-systémiques rendus par les abeilles :

L'apiculture permet de restaurer la faune pollinisatrice pour pérenniser la biodiversité ainsi que la majeure partie de nos ressources alimentaires. Elle est soumise depuis plus de 20 ans aux effets destructeurs des pesticides agricoles insuffisamment évalués avant d'être autorisés, et elle est aujourd'hui menacée de disparaître.

Notre demande :

- Que soit mise en application la proposition faite par M. Emmanuel MACRON lors de sa campagne électorale : Mesures de soutien économique envisagées pour les services écosystémiques et agro-systémiques rendus par l'apiculture.

3°) Mesure fiscale :

Notre demande : Proposition d'exonération fiscale des activités apicoles sur l'ensemble de notre territoire. Apiculture = activité économique "franche".

Cette mesure est présentée par le parlement européen dans son projet de résolution, intitulé « *Perspectives & enjeux du secteur apicole de l'UE* », discuté le 30 août 2017 en commission Agriculture et Développement durable.

4°) Aides à la transmission des exploitations apicoles

Nous proposons également que de nouvelles mesures incitatives soient proposées aux candidats à l'installation pour la reprise ou la création d'entreprises dans le cadre du Projet de loi de finance ou de la réforme fiscale agricole.

5°) Mesure de soutien et de développement pour les stations d'élevage

Le développement de l'élevage de reines d'abeilles est nécessaire sur notre territoire au développement de la filière.

Notre demande :

- Une augmentation significative des plafonds d'aide actuelle aux investissements en matière d'élevage (programme France Agrimer)

6°) Qualité des produits de la ruche : Miel & contrefaçon

Notre demande :

Limiter la prolifération sur le marché français des miels falsifiés et rassurer les consommateurs.

Nos propositions :

- Agir à la source des flux des miels d'importation
- Intensifier les contrôles chez les importateurs-conditionneurs + Adapter les sanctions aux tonnages importés
- Exiger sur l'étiquetage l'origine géographique précise du produit brut.

Cette mesure est présentée par le parlement européen dans son projet de résolution, intitulé « Perspectives & enjeux du secteur apicole de l'UE » discuté le 30 août 2017 en commission Agriculture et Développement durable (articles 26-27-28.)

- Remettre en place l'aide aux analyses des miels en laboratoire dans le cadre du prochain PAE, dès 2019.

- Envisager la création d'un logo national, permettant au consommateur d'identifier plus facilement le miel produit en France.

VI - PROPOSITIONS D' ACTIONS TECHNIQUES & DE RECHERCHE

1°) Plantes nectarifères et pollinifères

Notre demande :

- Inciter les sélectionneurs/multiplicateurs à prendre en compte le potentiel nectarifère des nouvelles variétés destinées à la mise sur le marché.

2°) Plantes mutagènes = PGM (dissimulées) / Vide juridique à combler.

Notre demande :

- Que soient pris en compte, SÉRIEUSEMENT et URGEMENT, les éventuels effets délétères des plantes mutagènes sur les abeilles et la colonie.

Plantes mutagènes déjà autorisées : qu'elles soient soumises à des tests pertinents d'évaluation du risque sur les abeilles et la colonie.

Plantes mutagènes non encore autorisées : qu'aucune AMM ne soit délivrée avant que ne soit faite la démonstration de leur éventuelle innocuité sur les abeilles et la colonie.

VII - PROPOSITIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE & TECHNIQUE D'EXCELLENCE

Formation longue durée d'excellence.

Nous proposons :

- La mise en place d'une formation longue durée, d'excellence, sur le modèle des artisans « *Compagnons du Devoir et du Tour de France* ».

VIII - PROPOSITIONS D' ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS

1°) Information et pédagogie du monde agricole, relative à la pollinisation entomophile

TERRE D'ABELLES a élaboré un document destiné à faire prendre conscience de l'intérêt économique et écologique de protéger les insectes pollinisateurs. Pour un partenariat gagnant/gagnant entre agriculteurs et apiculteurs, qui s'inscrit fondamentalement dans le cadre d'une agriculture durable.

Notre demande :

- Aider à la diffusion de ce document, intitulé « *Les pollinisateurs, vos partenaires au quotidien* ».

2°) Information et sensibilisation du jeune public

Nous proposons que l'information relative à la pollinisation entomophile et la sensibilisation à la protection des insectes pollinisateurs figurent parmi les thèmes pédagogiques obligatoires dès l'école primaire.

Nous avons conclu notre entretien en lui signalant l'invisibilité de la filière apiculture au sein de l'administration de l'agriculture.

L'apiculture est la seule filière indissociable de l'agriculture, indispensable aussi à la biodiversité, si menacée.

Pourtant, elle ne bénéficie d'AUCUNE visibilité sur le site internet du ministère de l'agriculture. Alors qu'elle devrait se distinguer parmi l'ensemble des filières, l'apiculture souffre d'un déficit extrême de valorisation, de communication et d'information du public, qui contribue sans aucun doute au maintien des difficultés auxquelles sont confrontés les apiculteurs depuis une vingtaine d'années, liées à l'usage de pesticides autorisés par le modèle agricole dominant malgré leurs effets délétères sur les abeilles.

Ce déficit de valorisation est contraire à l'ouverture et au dialogue entre les acteurs des différentes filières. Il est incompatible avec toute notion d'agriculture durable. Il est évidemment dissuasif, aussi, pour les jeunes candidats à l'installation en apiculture.

Dans un contexte environnemental et sanitaire particulièrement préoccupant, avec l'amorce de la sixième extinction des espèces, l'administration de l'agriculture et l'ensemble de ses services, du haut en bas de la hiérarchie, devraient accorder à l'apiculture la visibilité élémentaire et toute particulière qu'elle mériterait, pour les services écosystémiques et agro-systémiques rendus par les abeilles, exceptionnels, irremplaçables mais tellement menacés par un environnement hostile.

Ce programme ambitieux certes, mais indispensable, nécessitera de prochaines réunions de travail.